

## VILLE DE VILLENROY



### NOTICE EXPLICATIVE POUR LA PRE-INSCRIPTION A LA MICRO CRECHE 2024-2025

Les demandes sont étudiées lors de la commission d'attribution des places qui se réunit mi-avril pour une rentrée unique en septembre. A l'issue de cette réunion, un courrier est adressé à chaque famille.

La pré-inscription est possible dans 2 cas :

1. La famille doit résider impérativement sur la commune de Villenoy.
2. La famille ne doit pas se trouver en situation d'impayés vis-à-vis de la commune.

Pour les demandes d'accueil occasionnel, les inscriptions sont enregistrées de la même façon. Au retour du dossier nous vous contacterons pour un entretien qui aidera à présenter votre dossier à la commission d'attribution des places.

**(Les dossiers incomplets ne seront pas traités)**

**Les pré inscriptions se feront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 mars 2024**

Il doit comporter :

- Une lettre d'intention détaillée retraçant vos besoins (pour le mode de garde) et votre situation familiale.**
- La fiche de préinscription. Vous devez y porter vos besoins d'accueil en tenant compte des amplitudes d'ouverture de la micro crèche. **Attention, les renseignements notés valent engagement de votre part.**
- Un justificatif du lieu de domicile. Copie de facture de moins de 3 mois.
- Un acte de naissance copie intégrale (à fournir dès l'accouchement pour les naissances à venir)

**Si votre enfant est retenu :**

Vous serez avisé par courrier, suite à la commission d'admission et disposerez de 15 jours ouvrables pour nous contacter pour un rendez-vous, faute de quoi la place sera réattribuée à une autre famille.

Vous serez reçu par la Référente Technique de la micro crèche avec qui vous verrez toutes les modalités pratiques et signerez le contrat engageant la commune de Villenoy à recevoir votre enfant conformément à vos vœux et vous engageant financièrement.